



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ZACHARIE**

**DELIBERATION N° 2025-07/03**

Nombre de conseillers **L'an deux mille vingt cinq  
le 24 juillet à 19 heures**  
en exercice : 29 le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ZACHARIE**  
présents : 17 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire  
sous la présidence de M. **COULOMB Jean-Jacques, Maire**  
votants : 22 Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 juillet 2025  
pour : 22 **PRESENTS :**  
Mmes et MM., FABRE Claude, COLETTA Eliane, INES Claude,  
contre : 0 DELLAVALLE Christine, POLLUS Alfred, ROYER Carole, MARTIN Gilles,  
TABONE Paul, MERLO Raymond, NAUDIN Nathalie, DEMOULIN Christophe,  
abstention : 0 BOTTERO Emilie, TRAPANI Virginie, POZZI Monique, GEORGES Philippe,  
PEREZ Serge.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Mme BOUHAFS Hayette donne procuration à Mme ROYER Carole.  
Mme PRATI Corinne donne procuration à M. FABRE Claude.  
Mme CRETELLO Karine donne procuration à M. MERLO Raymond.  
Mme AUDOIN-LUONG Marlène donne procuration à Mme DELLAVALLE  
Christine.  
Mme USSEGLIO Caroline donne procuration à M. COULOMB Jean-Jacques.

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

M. DEGIOANNI Jean-Marie.  
M. CORNU Jérôme.  
Mme BAYLE Magali.  
Mme MARCHAND Charlene.  
M. INNOCENTI Maxime.  
M. FILLAT Eric.  
Mme COLLOMBON Danièle.

**OBJET : APPROBATION DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN  
TERRAIN PRIVÉ À LA COMMUNE AU PROFIT DES ÉCOLES POUR DES ACTIVITÉS  
ÉDUCATIVES DE PLEIN AIR**

Dans le cadre de sa politique éducative et de développement des activités de plein air à destination des élèves des écoles communales, la commune de Saint-Zacharie a engagé des démarches en vue de disposer d'un espace extérieur adapté à des usages pédagogiques, notamment liés au jardinage.

Un terrain privé, situé à proximité immédiate de l'école élémentaire Paul Cézanne, appartenant à M. Denis Poujade, répond pleinement à ces objectifs.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** l'intérêt pédagogique que représente, pour les élèves, l'utilisation de ce terrain dans le cadre d'activités éducatives de plein air, notamment liées au jardinage ;

**Considérant** la proposition du propriétaire de mettre une partie de ce terrain à disposition de la commune à titre gratuit, soit une superficie d'environ 110 m<sup>2</sup> ;  
**Considérant** la nécessité de formaliser les conditions de cette mise à disposition dans le respect des règles de sécurité, de responsabilité et d'usage par le biais d'une convention ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'approuver le projet de convention (ci-joint) de mise à disposition à titre gratuit d'un terrain privé appartenant à M. Denis Pujade, situé au lieu-dit « Le Village » et cadastré C204, au bénéfice de la commune, pour une utilisation par les écoles dans le cadre d'activités éducatives de plein air.
- D'autoriser M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents afférents à sa mise en œuvre.
- De conclure la présente convention pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation selon les modalités prévues au contrat.

### ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour Copie Conforme

**Le Maire**



**Jean-Jacques COULOMB**

**Le Secrétaire**



**Claude FABRE**